



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Maine-et-Loire

ANGERS, le 29 MARS 2019

Monsieur Gérard CHEVALIER
Maire de Beaupréau-en-Mauges
Mairie
Rue Robert Schumann
CS10063
BEAUPREAU
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Nos réf. : MB – 2203b.2019

Objet : PLU – Avis

BEAUPREAU-EN-MAUGES			
MAIRE	M	F Aubry	M
G Coquer	M	M C. To Perréau	M
Direction		Cybercentre	
Secrétariat général		Bibliothèques	
Finances		École de musique	
- 2 AVR. 2019			
Ressources humaines		Loge - culture	
Commande publique		Piscine	
Services techniques		Enfance - scolaire	
Urbanisme	O	Proximité	
CCAS - Social			
SSIAD			

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de ma Compagnie sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges, arrêté par le Conseil Municipal le 18 Décembre 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard AUBRY,

Président

P.J. : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Maine-et-Loire
5 rue Darwin – CS 80806 – 49008 ANGERS Cedex 01 – ☎ 02 41 22 61 00 – 📠 02 41 48 04 84
www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact49@artisanatpaysdelaloire.fr
SIRET : 130 020 688 00052



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Maine-et-Loire

AVIS

Objet : Commune de Beaupréau-en-Mauges -Arrêt du P.L.U.

La commune Beaupréau-en-Mauges est située au Sud du département de Maine-et-Loire au sein de Mauges Communauté. Depuis le dernier recensement, le nombre d'habitants avoisine les 23146 habitants (INSEE 2016).

L'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme a pour objectif de permettre une croissance démographique et économique raisonnée du territoire en tenant compte de l'environnement paysager de la commune. Le rapport de présentation met notamment l'accent sur la nécessité d'offrir à la fois des conditions optimales pour le maintien des activités artisanales présentes, et l'installation d'entreprises nouvelles susceptibles de répondre aux besoins croissants de la population et de l'économie locale.

La réflexion menée, suite au diagnostic communal, a donc permis de dégager trois grands axes de réflexion qui constituent l'ossature du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- **Axe 1** : L'organisation du développement :
 - Structuration et maillage du territoire ;
 - Infrastructure, mobilités et équipement au service de la vie locale.

- **Axe 2** : Les objectifs économiques et résidentiels :
 - Les objectifs économiques hors commerce ;
 - Les objectifs pour le commerce ;
 - Les objectifs pour l'agriculture ;
 - Les objectifs résidentiels.

- **Axe 3** : L'armature environnementale du territoire :
 - La trame verte et bleue ;
 - La mise en valeur du paysage et du patrimoine ;
 - La gestion des ressources ;
 - La maîtrise de l'énergie et la mise en œuvre du plan climat.

Compte tenu des différents éléments fournis dans le dossier de présentation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un **avis favorable** au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges.